

Il est
encore
temps !



Une retraite ouverte à TOUS les élus

Le Fonds de Pension des Élus Locaux (FONPEL) est le régime de retraite créé par l'Association des maires de France en 1992 pour permettre aux élus de se constituer une retraite par capitalisation en complément de l'IRCANTEC.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les élus qui perçoivent une indemnité de fonction peuvent adhérer à une retraite par rente.

LES AVANTAGES FONPEL

- Votre adhésion est **libre et individuelle**.
- Vous **choisissez le taux de cotisation** : **4 %**, **6 %** ou **8 %** de votre indemnité brute de fonction.
- Vous pouvez racheter des années postérieures au 31 mars 1992, en totalité ou partiellement.
- Vous pouvez souscrire autant de contrats possibles que de mandats en cours (mairie, EPCI, conseil régional, conseil général, syndicat).
- La **collectivité double votre cotisation**, sans délibération particulière*.
- La **rente est garantie et sécurisée**.
- Vous pouvez demander votre **retraite dès 55 ans**, même si votre mandat est en cours.

UNE GESTION SÉRIEUSE ET RIGOUREUSE

- La gestion technique et financière est assurée par **CNP Assurances, Allianz et AXA**.
- La gestion administrative est assurée par la **Caisse des Dépôts**.
- La gestion commerciale est assurée par **DS Services**.

*article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales

RÉALISER UNE SIMULATION PERSONNALISÉE ET GRATUITE
SELON VOTRE SITUATION ET VOS CHOIX
- CLIQUEZ ICI -



POUR ADHÉRER
OU POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION,
CONTACTEZ-NOUS !

DS Services - FONPEL

CS 80006 - 18020 Bourges Cedex • Tél. : 02 48 48 21 40 • Fax : 02 48 48 21 41

E-mail : fonpel@ds-services.fr • www.fonpel.com



DS Services
— Groupe Sofaxis —